

Procès verbal de la séance du 13 Juillet 2009

L'an deux mil neuf, le treize juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames, MICHON B, MOUROT E, RIBOULOT MC, JIMENEZ ORTIZ C, SCELLIER P et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, ESTANQUEIRO B, GUICHARD E, VANHAELEWYN E, VERNEAU R, FEDERSPIEL D, REGNAULD G.

Absents excusé : Mademoiselle REBMANN V et Monsieur DRAPIER J.

Monsieur REGNAULD G a été élu secrétaire.

DONS AU CCAS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu de nombreux dons de vêtements, électroménagers, meubles et vaisselles pour les sinistrés du 14 juin 2009 entreposés à la salle Espace Pierre Eschard.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DECIDE de donner tout le matériel stocké au CCAS de la commune.

MEME SEANCE

DEMANDE DE FDS

Les orages du 14 juin 2009 ont causé de nombreux dégâts sur la commune qui doivent être réparés dans les meilleurs délais pour la sécurité des habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les réparations des dégâts de l'orage du 14 juin 2009.

S'ENGAGE :

- A affecter ces travaux sur le budget communal.
- A réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

MEME SEANCE

AMORTISSEMENT ETUDES

L'étude du plan de zone artisanale réalisée en 1990 et l'étude acoustique de la salle polyvalente réalisée en 2004 sont classées sans suite et doivent donc être amorties sur 5 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'amortir les études *Plan de Zone Artisanale et Etude acoustique de la Salle Polyvalente* sur 5 ans à compter de l'année 2009.

MEME SEANCE

ACCEPTATION DE DONNS

Le Maire rappelle que suite aux violents orages du 14 juin 2009, la commune a subi de nombreux dégâts. Un élan de solidarité s'est organisé pour venir en aide à la commune. Des chèques ont été déposés en Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE les dons en chèques qui seront déposés à la Trésorerie de CHARLY-sur-MARNE.

MEME SEANCE

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le bâtiment communal a été touché par les orages du 14 juin 2009. Le microtracteur de la commune fait parti du matériel endommagé mais assuré. Le montant du remboursement est de 1 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le chèque de 1 200 € versé par la MMA.
DECIDE de racheter un nouveau microtracteur.

MEME SEANCE

CONVENTION TRANSPORT ENFANTS DU MONCET

Le transport des élèves du Moncet à Chézy sur Marne n'est pas pris en charge par le département, la distance étant inférieure à 2 km. La dépense est donc à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer pour l'année scolaire 2009/2010 la convention avec le Conseil Général.

MEME SEANCE

AVENANT CONTRAT VERITAS

Etant donné que les travaux ont pris beaucoup de retard, le Bureau Véritas propose un avenant au contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de signer l'avenant.

ANNULE sa décision du 19 juin 2009 refusant de signer cet avenant.

MEME SEANCE

LIGNE DE TRESORERIE

Pour le paiement des factures des travaux suite aux inondations du 14 juin 2009, et avant de percevoir les subventions, il est nécessaire de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie ce qui permettra la réalisation de l'emprunt en fin de chantier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2336-3
Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : travaux de voirie et aménagement des cours d'eau de la commune.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1. Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté.
2. Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à REIMS, 25 rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15 000 € minimum, remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicité mensuelle, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0,90 %.
3. Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers.
4. Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
5. Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur BERAUX Jean-Claude pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.
6. Le Maire et le receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MEME SEANCE

VIREMENT DE CREDIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21782	35	1	Matériel de Transport	30 500,00
20	2031	25	1	Aménagement Avenue du Général Leclerc	-5 000 ,00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
77	775	000	1	<i>Produits de cessions d'immobilisations</i>	25 500,00

MEME SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21571	58	1	<i>Matériel de Voirie</i>	5 000,00
20	2031	25	1	<i>Aménagement Avenue du Général Leclerc</i>	-3 800,00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
77	775	000	1	<i>Produits de cessions d'immobilisations</i>	1 200,00

MEME SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	205	38	1	<i>Achat d'un logiciel</i>	6 300,00
23	2315	10	1	<i>Aménagement route des Roches</i>	-3 600,00
20	2031	25	1	<i>Aménagement Avenue du Général Leclerc</i>	-1 200,00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1341	38	1	<i>Achat Logiciel</i>	1 500,00

MEME SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2184	33	1	DEFIBRILLATEUR	2 000,00
23	2315	10	1	Aménagement route des Roches	-500,00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1341	33	1	DEFIBRILLATEUR	1 500,00

MEME SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	88	1	Travaux hydrauliques les Berges	5 000,00
23	2315	10	1	Aménagement route des Roches	-2 800,00
020	020	000	1	Opérations financières	-2 200,00

MEME SEANCE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME INFORMATIQUE

La commission des écoles fait part du compte rendu du Conseil des Ecoles. L'école élémentaire Christian Cabrol sollicite auprès du Conseil Municipal une subvention pour le programme informatique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'école élémentaire Christian Cabrol.

Les crédits nécessaires seront pris sur le compte 6574.

MEME SEANCE

ACHATS DE VEHICULES

Les 2 véhicules MERCEDES des agents techniques ont été gravement endommagés par les orages du 14 juin 2009 et ne sont pas réparables selon l'expert. Il est donc nécessaire de procéder au rachat de nouveaux véhicules.

Le Maire fait part de deux propositions :

- Un sprinter de marque MERCEDES vendu 13 156,00 € TTC.
- Un camion benne simple cabine de marque MERCEDES vendu 16 744.00 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter ces deux véhicules MERCEDES au garage ETOILE 51 de Reims.

D'INSCRIRE la dépense en section d'investissement au budget 2009.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches d'achat de carte grise, d'immatriculation et d'assurance.

MEME SEANCE

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le Conseil Général sollicite une subvention au titre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Une participation volontaire de 0,41 € par habitant est demandée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une participation volontaire de 0,41 € par habitant soit 544,07 € pour l'aide au financement du FSL.

D'INSCRIRE la dépense au budget 2009.

MEME SEANCE

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

La coopérative scolaire de l'Ecole Elémentaire Christian Cabrol souhaite versée une subvention à la commune pour la classe de neige 2009 des élèves de CM2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le chèque de 11 925 € versé par la coopérative scolaire de l'école élémentaire Christian Cabrol.

MEME SEANCE

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part des informations suivantes :

1. Lecture du courrier des médecins concernant leurs interrogations sur les normes de leurs futurs locaux dans le nouveau bâtiment communal et réponses des entreprises concernées.
2. Compte rendu de la réunion de l'USESA en date du 6 juillet 2009.
3. Lecture du courrier de Madame LOMBARD domiciliée rue des Carmes à CHEZY SUR MARNE qui souhaite le raccordement au gaz de ville. Le Conseil Municipal n'y est pas opposé mais aucune demande d'extension n'a été faite par GAZ DE FRANCE.
4. Le Conseil Général attribue une subvention de 200 000 € au titre du FDS à la commune pour le nouveau bâtiment communal.
5. Monsieur et Madame PESSAH se propose de donner une journée de travail avec une vingtaine de bénévoles le samedi 25 juillet 2009 de 10h00 à 18h00. Le CCAS se chargera du planning de cette journée.
6. Remerciements d'Hélène PEREIRA suite aux gestes de soutien reçus lors du décès de son père.
7. Remerciements de l'Association Valentin Haüy pour la subvention 2009.
8. Faire part de naissance de la fille de Tatiana SOUFFLET.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.